

## Sous-section 1.—Écoles élémentaires et secondaires

**Direction.**—La surveillance et l'administration immédiates des écoles publiques relèvent de commissions scolaires régies par la législation scolaire; les membres des commissions sont ordinairement élus ou nommés pour deux ou trois ans. Comme il est dit à la p. 386, après des fusions et des centralisations, les écoles sont aujourd'hui dirigées par les commissions de grandes circonscriptions, les commissions locales au sein des grandes circonscriptions, les commissions indépendantes (écoles rurales et urbaines), et quelques unes sont dirigées par des délégués officiels nommés par la province à la place d'une commission. Comme leur nom l'indique, les écoles privées et les écoles fédérales sont respectivement dirigées par des organismes privés et par les autorités fédérales.

Le tableau 3 indique le nombre de commissions scolaires publiques en activité dans chaque province, en 1957, ainsi que le genre de commission, le nombre de délégués officiels et celui des commissaires élus ou nommés.

## 3.—Commissions et commissaires en activité, par province, 1957

Province	Commissions des grandes circonscriptions	Commissions locales au sein des grandes circonscriptions	Commissions locales indépendantes	Total, commissions	Délégués officiels <sup>1</sup>	Commissaires <sup>2</sup>	
						Nommés	Élus
Terre-Neuve.....	—	—	308	308	—	1,850	—
Île-du-Prince-Édouard.....	1	—	450	451	—	16	1,415
Nouvelle-Écosse.....	24	1,685	53	1,762	—	455	5,055
Nouveau-Brunswick.....	14	735	78	827	2	834	2,143
Québec							
Catholiques romaines.....	—	—	1,615	1,615	—	18	8,036
Protestantes.....	9	52	210	271	—	7	1,119
Ontario.....	775	6	3,148	3,929	—	1,560	13,930
Manitoba.....	17	—	1,615	1,632	25	—	5,578
Saskatchewan.....	109	4,802	465	5,376	234	—	14,399
Alberta.....	59	3,918	138	4,115	—	—	12,622
Colombie-Britannique.....	81	—	5	86	16	31	536
<b>Total.....</b>	<b>1,089</b>	<b>11,193</b>	<b>8,085</b>	<b>20,372</b>	<b>277</b>	<b>4,771</b>	<b>64,833</b>

<sup>1</sup> Lorsqu'une commission ne peut être élue, un inspecteur d'école est délégué pour agir à sa place. au besoin.

<sup>2</sup> Estimé  
<sup>2</sup> Compris dans les commissions locales indépendantes.

**Inscriptions.**—Les inscriptions dans toutes les écoles de jour publiques ont augmenté de 1,092,633 en 1901 à 2,264,106 en 1931, mais ont diminué durant les années 1930 et le début de la décennie 1940, alors que la natalité était basse; elles n'atteignaient que 2,060,718 en 1944. Après 1944, elles ont légèrement augmenté pendant quelque temps, puis plus rapidement, pour totaliser 3,548,206 en 1957. De 1954 à 1957, les inscriptions dans tout le pays ont augmenté de 228,000 par année, bien que l'avance n'ait pas été uniforme dans toutes les provinces, variant de 5 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard et 11 p. 100 en Saskatchewan à 26 p. 100 en Ontario et 32 p. 100 en Colombie-Britannique.

Les inscriptions dans les écoles privées élémentaires et secondaires ont répondu pour 4 p. 100 du total des écoles de ces deux échelons. Le nombre des élèves des écoles privées, qui se chiffrait par 100,000 en 1950 et 1952, a culminé assez brusquement à 151,141 en 1956, mais il a fléchi légèrement en 1957 (150,476).

Le tableau 4 indique les inscriptions dans toutes les écoles élémentaires et secondaires des provinces et des territoires et les écoles du ministère de la Défense nationale outre-mer, selon la classe. Il indique aussi le nombre d'élèves dans les écoles privées et pour les Indiens, dans chaque province et territoire.